Chapitre 6

VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

APPLICATION 141

Variation du pourcentage d'intérêt et de contrôle

Une entité mère M a acquis en janvier N-2, 70% dans une filiale F pour un coût d'acquisition de 50 000 000 A cette date, les capitaux propres s'élèvent à 45 000 000. Au moment de la prise de participation, différentes plus-values latentes sont les suivantes:

- Terrain 12 000 000
- Bâtiment 8 000 000 (durée de vie restant à courir : 10 ans).

Début N, l'entité M décide de porter par sa participation à 80%. La valeur d'acquisition est de 9 700 000. Les capitaux propres de la filiale F sont de 75 000 000.

Les capitaux propres de la filiale F au 31/12/N s'élèvent à 90 000 000.

La durée d'utilité de l'écart d'acquisition est indéfinie. Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de 25%.

• <u>Etape 1</u>: Détermination des écarts d'évaluation et d'acquisition lors de la prise de contrôle

• Ecart de consolidation :

Coût d'acquisition des titres : 50 000 000

Quote part dans les capitaux propres (45 000 000 x 70%) : - 31 500 000

Ecart de consolidation = 18 500 000

• Ecart d'évaluation

Plus-value latente (12000000 +8000000) : 20 000 000

Impôt différé passif (20 000 000 x 0.25) : - 5 000 000

Ecart d'évaluation = 15 000 000

Part du groupe dans l'écart d'évaluation : $15\ 00\ 000\ x\ 70\% = 10\ 500\ 000$

Part du hors groupe dans l'écart d'évaluation : 15 00 000 x 30% = 4 500 000

• Juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis :

Capitaux propres : 45 000 000

Ecart d'évaluation : 15 000 000

Juste valeur des actifs et passifs identifiables = 60 000 000

• Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net comptable corrigé (juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis) à la date d'acquisition de cette entité constitue l'écart d'acquisition.

Coût d'acquisition : 50 000 000

Quote part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables : - 42 000 000

(70% x 60 000 000)

Ecart d'acquisition = 8000 000

Vérification : Ecart de consolidation = 10 500 000 + 8000 000 = 18 500 000

• Etape 2 : Détermination des écarts d'évaluation et d'acquisition en N

Les changements dans le taux de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, n'ont d'effet que sur les capitaux propres. Les parts respectifs entre le groupe et les intérêts minoritaires dans la valeur de la filiale consolidée sont ajustées afin de respecter les nouveaux taux de détention. Le montant de l'écart d'acquisition est figé à la date d'acquisition ayant permis de prendre le contrôle.

• Ecart d'évaluation

Plus-value latente (12000000 +8000000) : 20 000 000

Amortissement de l'écart d'évaluation lié au bâtiment (8 000 000/10 x 2) : - 1600 000

Impôt différé passif (20 000 000- 1600 000) x (1-0.25) : -13 800 000

Ecart d'évaluation = 4600000

Lors de l'acquisition de 10% supplémentaire, l'entité M a aussi acquis 10% de l'écart d'évaluation soit $4\,600\,000$ x $10\% = 460\,000$.

• Juste valeur des actifs et passifs identifiables supplémentaires acquis :

Capitaux propres (75 000 000 10%) : 7 500 000

Ecart d'évaluation (4 600 000 x 10%) : 460 000

Juste valeur des actifs et passifs identifiables = 7 960 000

• Ecart d'acquisition

Coût d'acquisition du lot supplémentaire est de 9 700 000 et la juste valeur des actifs et passifs identifiables supplémentaires acquis s'élève à 7 960 000. Mais il n'y a pas lieu de constater un nouvel écart d'acquisition. L'écart d'acquisition constaté lors e la prise e contrôle initial reste figé.

• Ecritures au bilan de l'écart d'évaluation

Terrain Bâtiment	12 000 000 8 000 000	
Titres de participation (20 000 000x75% x80%) Intérêts minoritaires (20 000 000x75% x20%) Impôt différé passif (20 000 000 x 25%)		12 000 000 3 000 000 5 000 000

<u>Remarque</u>: Il est également possible d'inscrire l'écart d'évaluation directement dans un compte "réserves de réestimation", réserves qui seront au moment du partage des capitaux propres, ventilées entre le groupe et les minoritaires.

Terrain Bâtiment	12 000 000 8 000 000	
Réserves de réestimation Impôt différé passif (20 000 000 x 25%)	8 000 000	15 000 000 5 000 000

• Ecriture au bilan de l'écart d'acquisition

Ecart d'acquisition	8 000 000	
Titres de participation F ou réserves consolidées		8 000 000

• Ecriture au bilan de l'amortissement du bâtiment

Résultat groupe (8 000 000/10 x 75% x 80%) Réserves groupe [(8 000 000/10 x2) x 75% x 80%] Intérêts minoritaires [(8 000 000/10 x3) x 75% x 20%] Impôts différés actif [(8 000 000/10 x3) x 25%] Amortissement bâtiment	480 000 960 000 360 000 600 000	2 400 000
(Amortissement : 8000 000 /10 x 3)		2 400 000

• Ecriture au compte de résultat de l'amortissement du bâtiment

Dotations aux amortissements	800 000	
Résultat global (800000 x 75%) Impôt sur le bénéfice (800000 x 25%)		600 000 200 000

• Ecriture de partage des capitaux propres

Capitaux propres	90 000 000	
Titres de participation (1) Intérêts minoritaires (90 000 000 x 20%) Réserves groupe ou réserves consolidés (2)		39 700 000 18 000 000 32 300 000

 $^{(1)\ 50\ 000\ 000 + 9\ 700\ 000 - 12\ 000\ 000 - 8\ 000\ 000}$

^{(2) (90 000 000} x 80%) - 39 700 000